

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :	
ou Dénomination (pour les personnes morales) : PODELHA.....	
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :	
Adresse : N° 12..... Rue BOULEVARD YVONNE POIREL.....	
Commune ANGERS.....	
Code postal 49009.CEDEX 01.....	
Nature des activités : Entreprise Sociale pour l'Habitat (ESH)	
.....	
Qualification :	
.....	
.....	

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 Apus apus Martinet noir	Destruction de nids (minimum 1) sur bâtiment d'habitation au 1,2,3 Rue Charles Syndic (bâtiment C) Accès par façade extérieure. Plus de précision dans synthèse LPO Anjou. La façade sera refaite. Destruction de nids (minimum 1) sur bâtiment d'habitation au 9, 10, 11, 12, 13 et 14 Rue Gabriel et Julien Alix (bâtiment D). Plus de précision dans synthèse LPO Anjou. La façade sera refaite. Destruction de nids (minimum 2) sur bâtiment d'habitation au 9, 10, 11, 12, 13 et 14 Rue Gabriel et Julien Alix (bâtiment E). Plus de précision dans synthèse LPO Anjou. La façade sera refaite. Destruction de nids (minimum 1) sur bâtiment d'habitation au 12, 14, 16, 18 Rue Michel Fourcade (bâtiment F). Plus de précision dans synthèse LPO Anjou. La façade sera refaite. Destruction de nids (minimum 2) sur le bâtiment d'habitation au 11, 13, 15, 17 Rue Michel Frouin (bâtiment G et H). Plus de précision dans synthèse LPO Anjou. La façade sera refaite.
B2 Passer domesticus Moineau Domestique	Destruction de nids (minimum 3) sur bâtiment d'habitation au 1,2,3 Rue Charles Syndic (bâtiment C) Accès par façade extérieure. Plus de précision dans synthèse LPO Anjou. La façade sera refaite. Destruction de nids (minimum 6) sur bâtiment d'habitation au 9, 10, 11, 12, 13 et 14 Rue Gabriel et Julien Alix (bâtiment D). Plus de précision dans synthèse LPO Anjou. La façade sera refaite. Destruction de nids (minimum 2) sur bâtiment d'habitation au 12, 14, 16, 18 Rue Michel Fourcade (bâtiment F). Plus de précision dans synthèse LPO Anjou. La façade sera refaite. Destruction de nids (minimum 1) sur le bâtiment d'habitation au 11, 13, 15, 17 Rue Michel Frouin (bâtiment G et H). Plus de précision dans synthèse LPO Anjou. La façade sera refaite.
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

- | | | | |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts | <input type="checkbox"/> |
| Sauvetage de spécimens | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux eaux | <input type="checkbox"/> |
| Conservation des habitats | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input type="checkbox"/> |
| Etude écologique | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude scientifique autre | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux pêcheries | <input type="checkbox"/> | Détention en petites quantités | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux cultures | <input type="checkbox"/> | Autres | <input checked="" type="checkbox"/> |

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

..... Réhabilitation de 144 logements locatifs sociaux. Réfection des appartements et travaux de rénovation énergétique par

..... l'installation d'une isolation thermique par l'extérieur sur six bâtiments.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser :
Les espaces favorables à la nidification sont uniquement les interstices en hauts de gouttières. Ces interstices seront obstrués avant la période de nidification. Les travaux extérieurs sur les façades de chaque bâtiment n'interviendront qu'après le passage d'une personne compétente pour s'assurer que les nids ne soient plus occupés.

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période Obstruction des nids et installation des mesures compensatoire en Mars. Démarrage des travaux et destruction ou la date des nids en Avril. Seul 2 des 6 bâtiments impactés seront en travaux avant le 3^{ème} trimestre 2023.

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : . Pays de la Loire.....

Départements : Maine-et-Loire.....

Cantons :

Communes : . Angers.....

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

- Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos
- Mesures de protection réglementaires
- Mesures contractuelles de gestion de l'espace
- Renforcement des populations de l'espèce
- Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Dans la mesure où l'inventaire n'a pas été réalisé à la bonne période, le nombre de sites de nidification a été sous-estimé et toutes les espèces utilisant le site pour nicher n'ont pas pu être identifiées.

Pose de nids artificiels (minimum 36 nids artificiels à Moineau domestique (6 par bâtiment) et de 36 nids artificiels à Martinet noir (6 par bâtiment)) sur les façades est et ouest des bâtiments (3 par façade).

Des nichoirs en plus sont préconisés pour compenser les éventuels nids non détectés. Un nichoir à Mésange bleue, un nichoir à Mésange charbonnière et un nichoir à Rougequeue noir seront aussi rajoutés sur chaque bâtiment pour compenser les éventuels nids manqués (soit 6 nichoirs de chaque).

Au vu du potentiel et des espèces recensées autour des bâtiments, des mesures d'accompagnement sont préconisées pour les chauves-souris avec l'ajout de 2 gîtes à chauves-souris de façade par bâtiment (façade sud et ouest) adaptés aux espèces présentes (pipistrelle et Sérotine).

Suite sur papier libre : cf annexe à la demande de dérogation

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Etude Avifaune réalisée par la LPO

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Rapport de synthèse (photos) suite à la pose de nids artificiels et rapports de suivi annuel de taux d'occupation / Envoi à la DDT49.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à ANGERS

le 27/01/2023

Votre signature

Podeliha 

Groupe Action Logement

Siège Social

12 bd Yvonne Poirel - CS 10906

49009 Angers Cedex 01

RCS Angers : B 057 201 139

